

PLAN DE COMPOSITION
(Articles R.441-4 2° et R.442-4 du Code de l'Urbanisme)

S.C.I.I. du Plateau

Section IR n° 22, 41, 42, 131, 133, 164, 166 et 168

25 **BESANCON 06**
025 056 133 0006
Chemin des Grands Bouez

5387

FJ

Echelle : 1/250
0 5 m

Indice	Date	Dessiné	BA	Levé probable
250813 et 011013	10/04/13	CM	BA	Projets de division parcellaire
1041213	CM	CM	CM	Modifications suite aux indications des services instructeurs de la Ville de Besançon
310114	CM	CM	CM	Application du réseau A.E.P. existant, fourni par les services de la Ville de Besançon
240214	CM	CM	CM	Modifications suivant les instructions des services de la Ville de Besançon

ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS
EURL Frédéric JAMEY

LEGENDE

Eléments Fonciers	
—+—	Limite de Commune*
—+—	Limite de Section*
—+—	Limite de Lieu-dit*
—+—	Limite de parcelle*
—+—	Limite à bonner

Propriétaire	Code
Propriétaire Individuel	PI
Nu-Propriétaire	NP
Nu-Propriétaire Indivis	NPI
Usurfruitier	U
Usurfruitier Indivis	UI
Propriétaire par Succession	PS
Section	IR
Numéro de parcelle	42
Cote sur limite bornée	23.03
Cote de rattachement	19.80

Eléments Topographiques	
—	Bâtiment
—	Bâtiment digitalisé
—	Bâtiment léger
—	Mur
—	Mur avec clôture
—	Bord de chaussée
—	Clôture barbelée
—	Clôture
—	Halle
—	Talus
—	Arbres

Reproduction Révisée
O.G.S. 2008/2009
EURL Frédéric JAMEY
174 03 91 88 80 - Fax 03 81 989 207
e-mail: frederic.jamey@geometres-experts.fr

LEGENDE AMENAGEMENT

- Périmètre du lotissement
- Périmètre de la zone non aedificandi (Terrain d'aisance)
- Limite de zones du P.L.U.
- Zone d'accès aux lots imposée
- Chaussée
- Espace vert dans l'emprise de la voirie
- Talus projeté
- Altitude projetée

LEGENDE RESEAUX EXISTANTS

- Réseau AEP Ø60
- Regard de branchement individuel A.E.P.
- Réseau d'assainissement unitaire

Section IR
"Les Grands Bouez"
IR 163

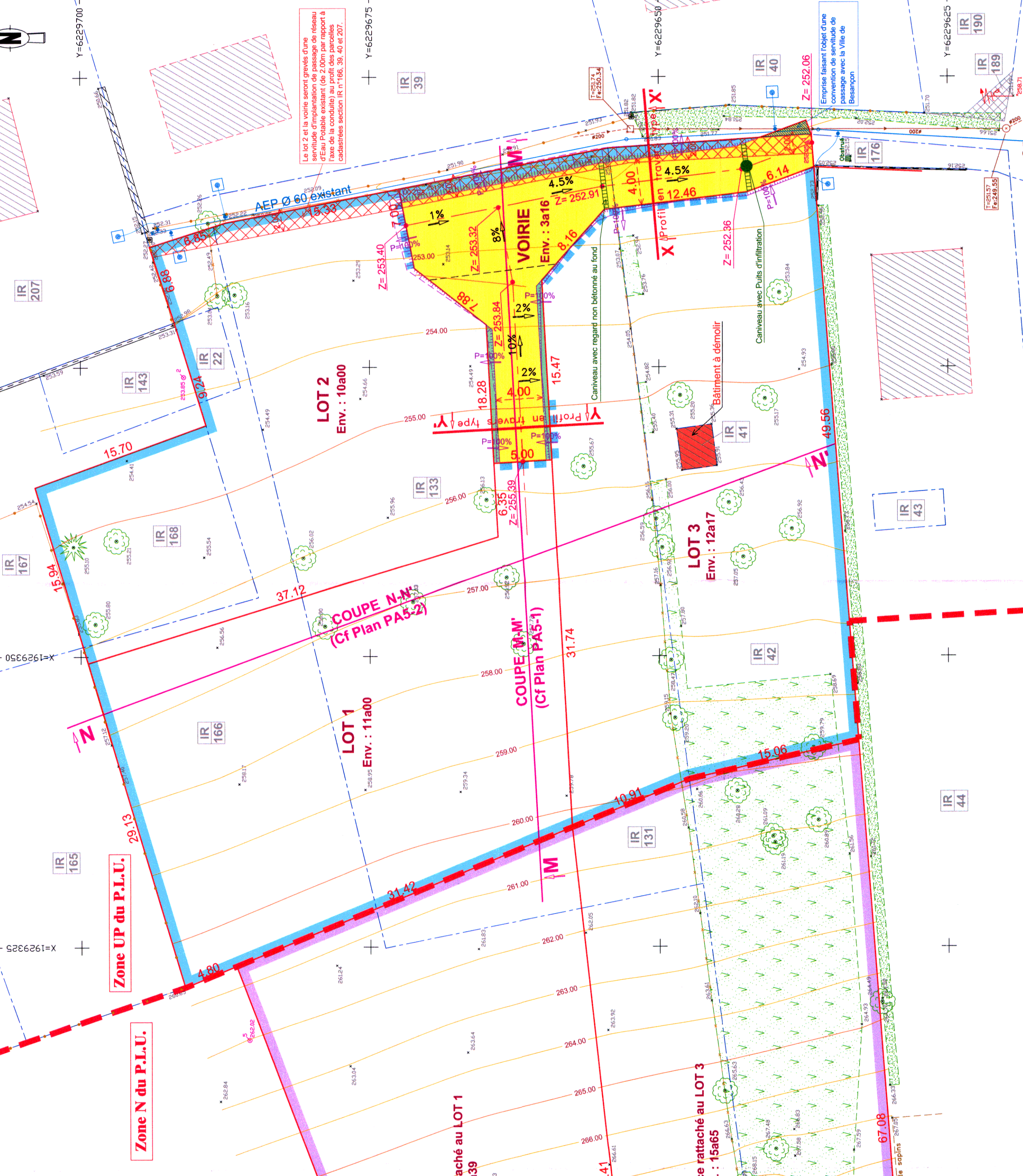
SCI DU PLATEAU
4, Rue du 27 Août
25810 VALD'AHOIN
03181 5440 13
Siret 412 289 663 00010 97D 105

Terrain d'aisance rattaché au LOT 1
Env. : 13a39

Vu pour être annexé à mon ARRÊTÉ en date du
19 MARS 2014
Pour le Maire,
l'Adjoint
M. Moyet

Terrain d'aisance rattaché au LOT 3
Env. : 15a65

Limite plantation de sapins 267.05
Limite plantation de sapins 270.87
Limite plantation de sapins 275.32



NOTA 1 : Les limites cadastrales, autres que celles objet d'un bornage contradictoire, résultent d'une application cadastrale et ne sont donc pas juridiquement garanties.

NOTA 2 : Les renseignements relatifs aux divers réseaux figurés sur le présent plan résultent du relevé des éléments visibles sur le terrain (plaques sur trottoir, grilles, bouches à clé, etc.). De ce fait, les renseignements donnés à propos des parties enterrées des dits réseaux n'ont qu'un caractère indicatif et devront être confirmés ou améliorés par des fouilles directes lors de l'exécution pour que les raccordements s'effectuent avec le maximum de précision.